



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 59886

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les mesures en faveur de l'insertion professionnelle. Le Conseil économique et social, dans son rapport intitulé « Familles et insertion économique et sociale des adultes de dix-huit à vingt-cinq ans » préconise, page 31, d'associer l'entreprise, dès le collège, à l'information des élèves. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'éducation à l'orientation, qui est prévue pour tous les élèves à partir de la classe de cinquième, dans les conditions définies par la circulaire n° 96-204 du 31 juillet 1996, a notamment pour objectif de leur faire connaître « les grands secteurs d'activités et, pour chacun d'eux, quelques métiers qui les composent » ainsi que « l'organisation, les grandes fonctions et la vie des entreprises de taille et de nature différentes ». Les entreprises participent déjà à l'ouverture des collèges sur la vie des métiers, notamment dans le cadre des forums, des semaines école-entreprise qui sont organisés depuis plusieurs années. Pour la deuxième année consécutive, une semaine école-entreprise sera mise en place en octobre, en collaboration avec le Mouvement des entreprises de France (MEDEF). Le ministre de l'éducation nationale vient de confirmer qu'il est favorable au développement des relations collège-entreprise. Dans la conférence de presse du 5 avril 2001 consacrée aux « orientations sur l'avenir du collège », il exprime notamment le souhait de systématiser, dès la classe de quatrième, « la connaissance des métiers » sous la forme d'un séjour individuel ou collectif en milieu professionnel. La récente modification de l'article L. 211-1 du code du travail relatif aux modalités d'accueil des élèves en milieu professionnel va d'ailleurs permettre d'organiser, dans des conditions qui seront précisées dans un décret d'application en cours d'élaboration, des visites d'information, des séquences d'observation et des stages dans des entreprises pour des élèves soumis à l'obligation scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59886

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2200

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5606